

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc RBA 380 PART B

Code du produit : 000000000050506385 000000000050506385

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.

Adresse : 1800 CLARK BLVD
Brampton ON L6T 4M7

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2B

Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (Organes olfactifs, Système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

Mentions de danger : H320 Provoque une irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes olfactifs, Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P280 Porter des gants de protection.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.
P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention:
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage:
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Elimination:
P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

MasterRoc RBA 380 PART B

Version 2.0 Date de révision: 08/16/2023 Numéro de la FDS: 000000971073 Date de dernière parution: 07/28/2023
Date de la première version publiée: 01/11/2023

Autres dangers

Contient des isocyanates. L'inhalation de brumes d'aérosols ou de vapeurs d'isocyanate peut provoquer une irritation des voies respiratoires, un essoufflement, une sensation de gêne au niveau de la poitrine et une diminution des fonctions pulmonaires. Une surexposition très au-dessus de la LEP peut entraîner une bronchite, des bronchospasmes et un œdème pulmonaire. Les essais sur les animaux indiquent que le contact avec la peau peut jouer un rôle dans l'apparition d'une sensibilisation respiratoire.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Préparation à base de :
polyisocyanate

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
Diphenylmethanediisocyanate, polymeric	Diisocyanate de polyméthylène-polyphénylène	9016-87-9	$\geq 70 - < 90$ *
acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	Acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle	124-17-4	$\geq 10 - < 20$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.

En cas d'inhalation : Transporter la personne concernée à l'air libre et la faire se reposer au calme. Aider à la respiration au besoin. Secours médical immédiat.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation des yeux.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Poudre chimique sèche
Dioxyde de carbone (CO₂)
Utilisez de l'eau pulvérisée en cas d'incendies de grande envergure

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Réagit avec l'eau, avec formation de dioxyde de carbone.

Produits de combustion dangereux : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.
vapeurs nocives
isocyanate
cyanure d'hydrogène

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols, utiliser

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	08/16/2023	000000971073	07/28/2023
			Date de la première version publiée:
			01/11/2023

- un appareil de protection respiratoire.
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
Informations concernant les équipements individuels de protection : voir rubrique 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Endiguer.
Si un contrôle temporaire de la vapeur d'isocyanate est nécessaire, on peut appliquer une couche de mousse protéinique ou toute autre forme adéquate (disponible dans la plupart des casernes de pompiers) sur le déversement. À l'aide d'une pompe ou d'un appareil sous vide, transférer autant de liquide que possible dans des conteneurs fermés mais non scellés à jeter.
Absorber l'isocyanate avec une matière absorbante appropriée (voir § 40 CFR, sections 260, 264 et 265 pour plus de détails).
A l'aide d'une pelle, jeter dans un conteneur ouvert.
La zone du déversement peut être décontaminée avec la solution de décontamination recommandée suivante :
Mélange de 90 % d'eau, 5-8 % d'ammoniaque domestique, 2-5 % de détergent.
Laver à grande eau la zone du déversement avec une solution de décontamination.
Laisser reposer la solution au moins 10 minutes.
Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.
Placer dans des containers à ordures étiquetées de façon appropriée.
Garder le conteneur à pression réduite.
Déplacer le conteneur dans une zone bien aérée (à l'extérieur).
Laisser reposer au moins 48 heures pour laisser s'échapper le dioxyde de carbone qui s'est développé.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

MasterRoc RBA 380 PART B

Version 2.0 Date de révision: 08/16/2023 Numéro de la FDS: 000000971073 Date de dernière parution: 07/28/2023
 Date de la première version publiée: 01/11/2023

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.
 Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
 Protéger de l'humidité.
 Possibilité de création d'une surpression de CO₂.
 Risque d'éclatement en cas de fermeture étanche aux gaz.

Matières à éviter : Séparer des substances non compatibles.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Diphenylmethanediisocyanate, polymeric	9016-87-9	TWA	0.005 ppm 0.07 mg/m ³	CA AB OEL
		VEMP	0.005 ppm 0.051 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	0.005 ppm	CA BC OEL
		C	0.01 ppm	CA BC OEL

Mesures d'ordre technique : Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un masque filtrant certifié NIOSH (ou équivalent) si nécessaire.

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	08/16/2023	000000971073	07/28/2023
			Date de la première version publiée: 01/11/2023

Protection des mains

Remarques : Des gants de protection résistant aux produits chimiques doivent être portés afin de prévenir tout contact avec la peau. Les matériaux appropriés peuvent inclure caoutchouc chloroprène (Néoprène) caoutchouc nitrile (Buna N) polyéthylène chloré Chlorure de polyvinyle (Pylox) caoutchouc butyle dépend des conditions d'utilisation. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.
Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

Protection de la peau et du corps : Couvrir le mieux possible la peau exposée pour éviter tout contact cutané.
Les matériaux appropriés peuvent inclure matériau enduit de saran
Bottes résistant aux produits chimiques

Mesures de protection : Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.
Respecter la valeur PEL ou TLV appropriée.
Porter des vêtements de protection au besoin pour éviter tout contact.
Lors de la manipulation des produits fraîchement préparés à partir des isocyanates, il est conseillé de porter une combinaison de protection et des gants résistant aux agents chimiques.
Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur : brun, transparent

Odeur : faiblement aromatique

MasterRoc RBA 380 PART B

Version 2.0	Date de révision: 08/16/2023	Numéro de la FDS: 000000971073	Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/11/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	substance / le mélange réagit avec de l'eau
Température de fusion	:	non déterminé
Point de congélation	:	non déterminé
Température d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	> 200 °C
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (liquides)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité de vapeur relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	env. 1.18 gcm ³ (20 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Pas de données applicables disponibles.
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation	:	> 600 °C
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	env. 150 mPa.s (23 °C)
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	non comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Réagit à l'eau pour former du dioxyde de carbone et de la chaleur Risque d'éclatement. Réactions avec les alcools. Réactions avec les acides. Réactions avec les alcalins (bases). Réactions avec les amines. Risque de réaction exothermique. Une polymérisation peut se produire. Le contact avec certains types de caoutchouc et de plastique peut causer la friabilité de la substance/du produit et ultérieurement une perte de solidité.
Conditions à éviter	:	Éviter l'humidité. Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO ₂) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NO _x) cyanure d'hydrogène Isocyanates

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Organes olfactifs, Système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Composants:**acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.7 (23 °C)
pH: 6.4
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

Composants:**acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans les eaux sans traitement préalable.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : Diphenylmethanediisocyanate, polymeric
acétate de 2-(2-butoxyéthoxy)éthyle
2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA.

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

MasterRoc RBA 380 PART B

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000971073	Date de la première version publiée: 01/11/2023

CA BC OEL / C	:	limite du plafond
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TEGI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision	:	08/16/2023
Format de la date	:	mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR